

<https://www.francetransactions.com/placements-epargne-finance/tresorerie-produit-structure.html>



Trésorerie : les produits structurés, une vraie alternative aux dépôts à terme

?



- Placements épargne & Finance -
Date de mise en ligne : samedi 31 août 2013

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Qu'est-ce qu'un produit structuré ?

Généralement, la trésorerie des entreprises est placée sur des [comptes à termes](#) (CAT) qui rémunèrent l'épargne selon l'horizon de placement.

Aujourd'hui, le taux de rémunération de ce type de placement est en berne et il est difficile de trouver mieux que 2,55 % brut sur 48 mois. Les chefs d'entreprises essayent donc de trouver de nouveaux moyens de rentabiliser leur trésorerie sans prendre trop de risques.

De nombreuses banques proposent désormais des produits structurés qui correspondent à cette demande. Un produit structuré est un instrument financier émis par établissement bancaire ou d'assurance. Il est constitué généralement de deux éléments, le premier assurant la protection du capital, le second, plus risqué permettant d'optimiser le rendement du produit.

Il existe plusieurs types de produits structurés qui varient selon :

- la durée de vie maximum du produit ;
- l'actif ou le titre sur lequel le produit s'appuie pour booster son rendement ;
- les différentes garanties de capital proposées ;
- la liquidité du placement ;
- les frais.

On distingue deux types de produits structurés, les produits à capital garanti et les produits à capital protégé.

Les produits à capital garanti

Les maturités les plus courtes sont aujourd'hui d'environ six ans. Cela signifie que le risque maximum sur cette durée est de ne rien gagner. En revanche, les rentabilités maximales peuvent être de l'ordre de 5 % par an, dès lors que le sous-jacent est un indice simple comme l'Eurostoxx 50 ou le CAC 40. Un coupon minimum annuel peut même être versé en sus chaque année (actuellement environ 1,5 %), auquel s'ajoutera une sur-performance aléatoire issue de la bonne tenue du sous-jacent.

Les produits à capital protégé

Il convient d'être prudent pour la compréhension de cette catégorie. Ce terme signifie que, tant que le sous-jacent n'a pas « enfoncé » un certain plancher de baisse à la fin du produit (la « maturité »), alors le capital est garanti. Si ce plancher est enfoncé, alors il y a un risque de perte, ce qui n'est pas le cas des produits à capital garanti.

Ce sont les produits à capital protégé qui, en revanche, offrent le meilleur couple rendement/risque. Sur une durée très courte comprise entre un et trois ans, le rendement est de 8,4 % si le CAC 40 ne baisse pas de plus de 30 %.